

**Procès-verbal de l'assemblée de
la commune 2^{ème} section du 1^{er} juillet 2024**

Il est 20 h 00 lorsque le président, M. Denis Guerdat, ouvre l'assemblée qui a été convoquée par le Journal officiel n° 21 du 6 juin 2024 ainsi que par l'usage local.

Hormis le président, aucun représentant de la 2^{ème} section n'est présent.

M. Guerdat donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Prendre connaissance et accepter les comptes 2023.
3. Divers et imprévus

L'ordre du jour ainsi que le droit de vote ne sont pas contestés.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire, Mme Emilie Brahier, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 27 novembre 2023. Le PV est accepté.

2. Prendre connaissance et accepter les comptes 2022

La caissière présente les comptes 2023 qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 20'783.54. Un prélèvement de Fr. 15'965.86 a été fait sur le fond des chemins pour parer aux déficits récurant depuis plusieurs années et ce en vue de la fusion des sections.

La fiduciaire BDO, dans son rapport du 26 juin 2024, recommande d'approuver les comptes annuels

Les comptes sont acceptés.

3. Divers et imprévus

La parole n'est plus utilisée. Il est 20 h 05 lorsque le président remercie et lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune 2^{ème} section

Le président
Denis Guerdat

La secrétaire
Emilie Brahier